



## CF2C - SLIDE AEFR

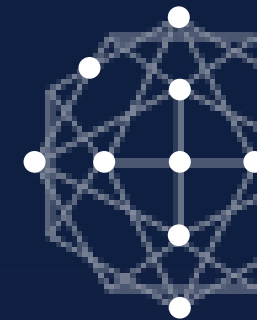
*Les conséquences pour les sociétés de recouvrement*

Février 2024

CF2C - 161 rue de Courcelles - 75017 Paris - + 33 (0)1 53 30 58 77 -  
contact@cf-2c.fr

CF-2C est membre du Syndicat des Acteurs du Recouvrement

Inscrit au Registre unique intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro  
d'immatriculation 22005465



# Régulation par l'ACPR

## Définir le périmètre de la réglementation

DEFINIR LE  
PERIMETRE  
REGLEMENTAIRE

- **Difficultés pour les Sociétés de Recouvrement ('SR') d'identifier le périmètre des exigences de l'ACPR**
  - Capital réglementaire
  - Mise en place d'une gouvernance en ligne avec les exigences
  - Mise en place des process opérationnels
  - Conformité CNIL / RGPD
  - Conformité sur les outils de paiements
  - Renforcement de la sécurité IT
  - Mise en place de plan de continuité et de chartes
  - Standards ISO / RSE
  - Reporting à l'ACPR
  - Contrôle a posteriori

# Régulation par l'ACPR

## Anticiper le calendrier et les coûts associés

ANTICIPER LES  
COUTS ASSOCIES

- **Capacité des SR à prendre en compte les coûts associés à la mise en place de la régulation ACPR**
  - Capital réglementaire = a priori pas dans le scope à ce stade
  - Mise en place d'une gouvernance en ligne avec les exigences = nécessité de revoir la gouvernance + recrutements additionnels
  - Mise en place des process opérationnels = équipes de contrôle, création d'une Inspection Générale interne ?
  - Conformité CNIL / RGPD = processus lourd à mettre en place (nomination d'un DPO, archivage, log des demandes)
  - Conformité sur les outils de paiements = environnement PCI DSS, 3D Secure, plateau sécurisé
  - Renforcement de la sécurité IT = hébergement chez un tiers, sauvegarde automatique
  - Mise en place de plan de continuité et de chartes = création d'un PCA (site de repli, sauvegarde)
  - Standards ISO / RSE = complexité pour atteindre les différentes normes
  - Reporting à l'ACPR = format / fréquence, interlocuteur dédié
  - Contrôle a posteriori = fréquence, exigence, sanctions ?

# Régulation par l'ACPR

## Pro & cons

### PROS

- **Professionnalisation du secteur**
- **Permet de se débarrasser des concurrents qui ne respectent pas les règles**
- **A moyen/long terme, assainissement de la profession**

### CONS

- **Concentration du secteur / pas de place pour les 'petits' acteurs**
- **Difficile de comprendre pourquoi les servicers de NPL sont régulés mais pas les servicers de banques**
- **Calendrier court**
- **Périmètre peu défini**

### CONCLUSION

- **Faibles connaissances des exigences attendues par l'ACPR**
- **Calendrier court qui nécessite une organisation en amont**
- **Pas de visibilité sur la flexibilité donnée par l'ACPR en matière de mise en place**
- **Difficultés pour quantifier les coûts = prestataires externes, recrutements additionnels, développement IT, mise en place de normes & chartes, création d'un organe de contrôle...**